

**Délibération portant approbation du procès-verbal
de la séance du 8 octobre 2024**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le Conseil d'Administration réuni le 11 décembre 2024 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024**, annexé à la présente délibération.

Vote :

Membres en exercice : 27
Quorum de présence : 17
Votes exprimés : 25
Dont
Pour : 25
Contre : /
Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 11 décembre 2024

Le Président du Conseil d'Administration


M. Marc BERGÈRE

La Directrice


Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL